



Pole emploi refuse de verser les allocations chômage

Par benabar

Bonjour, Après une succession de CDD dans la même entreprise sur une période de presque trois ans, le dernier d'une durée de 8 mois a été écourté par un non retour dans l'entreprise à cause d'une mise en danger délibérée de la part de l'employeur et le refus du médecin de prolonger l'arrêt maladie, l'agence pole emploi depuis mai 2021 (date de fin du dernier CDD), ne verse pas d'allocation chômage. j'aimerais savoir si pole emploi doit verser des allocations chômage pour les CDD travaillés.

Merci d'avance